

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 21 Décembre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 21 Décembre 2022 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

1^{ère} convocation : 06 Décembre 2022

Comité Syndical du 13 Décembre 2022 : absence de quorum

2^{ème} convocation : 15 Décembre 2022

Présents : BERSSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BOQUET Jacques-André ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GUILLOT Frédéric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROGET Valérie ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : JANNOT Florence ; NIQUET Jean-Marc ; SIMON Sophie ; VAN DRIEL Arie.

Suppléants : AUGER Pierre ; BRUNATI Gilles ; CAUDRON Patrick ; DAUDON Moise ; DELANNOY Pascal ; JEANROT Frédéric ; PASCAUD Pierre ; RANJON Nathalie.

Secrétaire de séance : Monsieur AUGER Pierre

SIMON Sophie (ST GOUSSAUD) donne pouvoir à MONDON Thierry
VELGHE Jacques (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
BARBAIRE J-Luc (ST VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAIN Patrick
PICQUENOT Quentin (Le GRAND BOURG) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain
GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

DELIBERATION n°2022-02-041

Collège : déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	9	27
Pouvoirs	2	6
Votants	11	33

Code nomenclature : 7.10 – Divers

Objet : Tarifs déchets 2023

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des tarifs « déchets » et leur usage. Il propose :

- Pour la majorité des tarifs de s'appuyer sur l'évolution d'un panel d'indice représentatif, soit pour 2023 : +6.7%
- Pour les tarifs en lien avec la TEOMI, composteurs, pénalités diverses sur écomanif, de ne pas les faire évoluer
- Pour quelques tarifs spécifiques, d'appliquer des évolutions individuelles :
 - ✓ TGAP : évolution réglementaire
 - ✓ Tri (RS) : passage de 6,60 à 7,30 €/m3
 - ✓ Traitement des OMR (RS) : maintien à 22.01 €/m3
 - ✓ Livraison en polybenne : réévaluation
 - ✓ Traitement des encombrants : stabilité

Il présente le projet des tarifs correspondant :

<u>Redevance spéciale (pas de TVA)</u>		
Location sacs et bacs de regroupement	m3 et an	1,58

Location 2 roues	bac et an	37,80
Location 4 roues	bac et an	64,30
Mise à disposition colonne	colonne et an	1 040,20
collecte en bac rurale (déplacement camion)	passage	5,20
collecte en bac rurale (temps de collecte)	m3	0,56
collecte en bac urbaine (déplacement camion)	passage	0,45
collecte en bac urbaine (temps de collecte)	m3	0,67
collecte en colonne (déplacement camion)	passage	7,00
collecte en colonne (temps de collecte)	m3	2,14
traitement déchets résiduels hors TGAP	m3	20,69
traitement déchets résiduels TGAP	m3	1,32
traitement des produits à recycler	m3	7,30
prestation d'entretien d'un point de compostage	forfait	382,00
frais de gestion annuels	unité	65,00
<u>Autre</u>		
Benne à ordures ménagères (avec chauffeur et 2 ripeurs)	Heure	155,00
Camion grue ampliroll (avec chauffeur)	Heure	124,00
Pesée sur le site de NOTH avec production d'un BSD	pesée	6,50
Mise à disposition laveuse de bacs + 2agents	jour	1 025,00
forfait collecte bihebdomadaire cartons en PàP par an	Forfait	151,00
forfait location caisson 48 - zone 1	Forfait	169,00
forfait location caisson 48 - zone 2	Forfait	254,00
forfait location caisson 48 - zone 3	Forfait	352,00
forfait vidage caisson - zone 1	Forfait	112,00
forfait vidage caisson - zone 2	Forfait	197,00
forfait vidage caisson - zone 3	Forfait	282,00
forfait enlèvement par camion 3,5t - zone 1	Forfait	84,00
forfait enlèvement par camion 3,5t - zone 2	Forfait	141,00
forfait enlèvement par camion 3,5t - zone 3	Forfait	211,00
jour supplémentaire de location de caisson	Jour	56,00
Broyage bois (broyeur+ chargeur+ agent)	Heure rotor	243,00
Broyage déchets verts (broyeur+ agent+déplacement)	Jour	375,00
broyage à domicile	/intervention jusque 1h broyage	50,00
broyage à domicile	/1/2h entamée broyage sup	50,00
Fourniture de plaquettes sèches pour chaudière bois	MAP	25,00
Livraison en FMA	heure	126,00
Livraison en polybenne	heure	96,00
Livraison en polybenne + remorque	heure	100,00
<u>TEOMi</u>		
part variable à appliquer sur litrage OMr levé	l	0,025
mise à disposition bac 750 l aux communes pour manifestation	levée	18,75
mise à disposition de 1 à 3 colonnes + ecosupports pour manif	forfait	305,00
mise à disposition de 4 à 6 colonnes + ecosupports pour manif	forfait	481,00
mise à disposition de 7 à 9 colonnes + ecosupports pour manif	forfait	656,00

mise à disposition de 9 à 12 colonnes + ecosupports pour manif	forfait	831,00
mise à disposition caisson 30m3 livré avec colonnes	caisson	30,00
mise à disposition caisson 30m3 livré seul	caisson	115,00
traitement OM colonne suite manifestation	unité	75,00
traitement OM caisson 30m3 suite manifestation	unité	750,00
<u>pas de TVA car budget général</u>		
composteur 300l	unité	25,00
composteur 600l	unité	30,00
composteur 800 l	unité	40,00
Mise à disposition pack vaisselle	unité	5,00
<u>pénalités:</u>		
retri sur caisson ou colonne mis à disposition	Forfait	250,00
déblocage de colonne	Forfait	40,00
pénalité pour non tri ou tri non-conforme sur manifestation	Forfait	100,00
nettoyage site ou débords	heure.agent	20,00
remplacement de gobelets perdu sur manifestation	unité	1,00
remplacement de support mobile perdu sur manifestation	unité	123,00
remplacement de carte d'accès ou clé pour bac perdue	unité	20,00

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces tarifs pour 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

PUBLICATION : 23 DEC. 2022



